

## Sans titre

CASSATION

Affaires dispensées du ministère  
d'un avocat. - Pourvoi. -  
Déclaration. - Mandataire. -  
Pouvoir spécial. - Pouvoir joint en  
photocopie. - Portée.

Est irrecevable le pourvoi lorsque  
le pouvoir spécial joint à la  
déclaration est une photocopie.

Soc. - 21 juin 2006. IRRECEVABILITÉ

N° 05-40.290. - C.A. Bastia, 26  
octobre 2004.

M. Gillet, Pt (f.f.). - M.  
Funck-Brentano, Rap. - M. Maynial,  
Av. Gén. - SCP Masse-Dessen et  
Thouvenin, Av